Image not found or type unknown

PV ASSEMBLEE GENERALE SAS

Par **Caroline94**, le **15/05/2024** à **09:44**

Bonjour a toutes et tous,

je me pose une question sur laquelle vous pourrez certainement m'apporter reponse : je ne suis pas allé au bout d'un projet d'association en SAS dont je devais etre minoritaire, **aucunes formalités d'enregistrement n'ont ete faites**, nous avions déposé le capital qui vient de nous restitué, cependant celui qui devait le PDG insiste afin que je signe un PV d'AG qu 'il a redigé ou est inscrit dissolution: je refuse de le signer car selon moi il ne peut y avoir tel document la societé n'ayant jamais existée.

est ce bien cela ou me trompe je?

merci par avance

caroline

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés